



Le 10 avril 2024

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT
établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents

En souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

SEMAINE DE CONTRÔLE

Jeudi 11 avril 2024

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe RDSE)

- Proposition de loi visant à **endiguer** la **prolifération** du **frelon asiatique** et à **préserver** la **filière apicole**, présentée par M. Michel MASSET et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 501, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 29 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 3 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 8 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 10 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 10 avril à 15 heures

- Proposition de loi tendant à **préserver l'accès** aux **pharmacies** dans les **communes rurales**, présentée par Mmes Maryse CARRÈRE, Guylène PANTEL et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, n° 503, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mardi 2 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 3 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 8 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 10 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 10 avril à 15 heures

**Suspension des travaux en séance plénière :
du lundi 15 au dimanche 28 avril 2024**

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 30 avril 2024

À 14 heures

- Débat sur **le programme de stabilité et l'orientation des finances publiques** (demande de la commission des finances)
 - Intervention liminaire du Gouvernement
 - Temps attribué à la commission des finances : 15 minutes
 - Temps attribué à la commission des affaires sociales : 5 minutes
 - Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 29 avril à 15 heures
- Débat sur le thème : **« Planification écologique et COP régionales : quelle efficacité ? »** (demande du groupe Les Républicains)
 - Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
 - Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
 - Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 29 avril à 15 heures

À l'issue du débat

- Examen d'une proposition de création d'une **commission spéciale** en vue de l'examen du projet de loi de **simplification**, sous réserve de son dépôt
- Sous réserve de la décision de sa création, désignation des **trente-sept membres** de la **commission spéciale** sur le projet de loi de **simplification**, sous réserve de son dépôt
 - Délai limite de remise, au secrétariat de la direction de la législation et du contrôle, des candidatures à cette commission spéciale : mardi 30 avril à 13 h 30

À 17 h 15

- Questions d'actualité au Gouvernement
 - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 30 avril à 13 heures

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 7 mai 2024

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30

- Proposition de loi portant **statut** de **personne morale** de **droit public** à **statut particulier** à l'**Académie nationale** de **chirurgie**, présentée par Mme Pascale GRUNY et M. Alain MILON (n° 359, 2022-2023) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 29 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 30 avril après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 6 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 7 mai après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 6 mai à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 14 mai 2024

À 14 h 30 et le soir

- Proposition de loi visant à poursuivre la **dématérialisation** de l'**état civil** du **ministère** de l'**Europe** et des **affaires étrangères**, présentée par Mme Samantha CAZEBONNE (procédure accélérée) (n° 433, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 7 mai en début de matinée
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 14 mai en début de matinée
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 13 mai à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, allongeant la **durée** de l'**ordonnance** de **protection** et créant l'**ordonnance provisoire** de **protection immédiate** (n° 380, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 11 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 30 avril en début de matinée
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 14 mai en début de matinée
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 13 mai à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, proposition de loi visant à **accroître** le **financement** des **entreprises** et l'**attractivité** de la **France** (procédure accélérée) (A.N., n° 2321)

Ce texte sera envoyé à la commission des finances avec une saisine pour avis de la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 7 mai en début d'après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 14 mai en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 13 mai à 15 heures

Mercredi 15 mai 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 15 mai à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, suite de la proposition de loi visant à **accroître** le **financement** des **entreprises** et l'**attractivité** de la **France** (procédure accélérée) (A.N., n° 2321)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **réduire** et à **encadrer** les **frais bancaires** sur **succession** (n° 374, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 7 mai en début d'après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 14 mai à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi améliorant l'efficacité des **dispositifs** de **saisie** et de **confiscation** des **avoirs criminels**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 14 mai à 15 heures

- Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, ratifiant l'ordonnance n° 2023-285 du 19 avril 2023 portant **extension** et **adaptation** à la **Polynésie française**, à la **Nouvelle-Calédonie** et aux **îles Wallis et Futuna** de diverses **dispositions législatives** relatives à la **santé** (n° 528, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 7 mai après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 14 mai à 15 heures

- Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, visant la **prise en charge** par l'**État** de l'**accompagnement humain** des **élèves en situation de handicap** durant le **temps de pause méridienne** (n° 520, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 29 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 30 avril après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 14 mai à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 21 mai 2024

À 14 h 30 et le soir

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **remédier** aux **déséquilibres** du **marché locatif** (n° 292, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 3 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 7 mai à 14 h 30
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 16 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 21 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 17 mai à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à faciliter la **transformation** des **bureaux** en **logements** (n° 406, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 13 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 21 mai après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 17 mai à 15 heures

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 22 mai à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à faciliter la **transformation** des **bureaux** en **logements** (n° 406, 2023-2024)

- Sous réserve de sa transmission, deuxième lecture du projet de loi constitutionnelle portant **modification** du **corps électoral** pour les **élections** au **congrès** et aux **assemblées** de **province** de la **Nouvelle-Calédonie** (A.N., n° 2424)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Réunion de la commission pour le rapport : mercredi 15 mai matin
 - Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mardi 21 mai à 12 heures
 - Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 22 mai matin
 - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 21 mai à 15 heures
- 1 convention internationale examinée selon la procédure d'examen simplifié :
- => Projet de loi autorisant l'**approbation** de l'**accord** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **République fédérale d'Allemagne** relatif à l'**apprentissage transfrontalier** (procédure accélérée) (n° 426, 2023-2024)
- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : vendredi 17 mai à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à assurer une **justice patrimoniale** au sein de la **famille**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 21 mai à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **prévenir les ingérences étrangères en France** (n° 479, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois avec une saisine pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 13 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mardi 21 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 22 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 21 mai à 15 heures

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 28 mai 2024

À 14 h 30

- Débat relatif à la **francophonie** (demande du groupe Les Républicains)
 - Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
 - Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
 - Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
 - Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
 - Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 27 mai à 15 heures

À 16 h 15 et le soir

- Débat sur le **bilan de l'application des lois**
 - Présentation du rapport sur l'application des lois : 10 minutes
 - Réponse du Gouvernement : 5 minutes
 - Débat interactif avec les présidents des commissions permanentes et le président de la commission des affaires européennes : 2 minutes maximum par président, y compris la réplique, avec possibilité d'une réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Débat interactif avec les groupes à raison d'un orateur par groupe : 2 minutes maximum par orateur, y compris la réplique, avec possibilité d'une réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 27 mai à 15 heures

- Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, encadrant l'**intervention des cabinets de conseil privés** dans les **politiques publiques** (n° 310, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains et du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 28 mai après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 27 mai à 15 heures

- Proposition de loi visant à **encadrer les pratiques médicales** mises en oeuvre dans la **prise en charge des mineurs en questionnement de genre**, présentée par Mme Jacqueline EUSTACHE-BRINIO et plusieurs de ses collègues (n° 435, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 28 mai après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 27 mai à 15 heures

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 29 mai à 11 heures

De 16 h 30 à 20 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe RDPI)

- Débat sur le thème : « **Le contrôle des investissements étrangers en France comme outil d'une stratégie d'intelligence économique au service de notre souveraineté** »

- Temps attribué au groupe Rassemblement des Démocrates, Progressistes et Indépendants : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Conclusion par le groupe Rassemblement des Démocrates, Progressistes et Indépendants : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 28 mai à 15 heures

- Proposition de loi ouvrant la **possibilité** de **concilier** une **activité professionnelle** avec la **fonction d'assistant familial**, présentée par M. Xavier IACOVELLI (n° 522, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 29 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 28 mai à 15 heures

À l'issue de l'espace réservé ou le soir

- Débat sur le thème : « **La France a-t-elle été à la hauteur des défis et de ses ambitions européennes ?** » (demande du groupe SER)

- Temps attribué au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 28 mai à 15 heures

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au GEST)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à protéger la **population** des **risques** liés aux **substances perfluoroalkylées** et **polyfluoroalkylées** (n° 514, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 20 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 29 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 29 mai à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à mieux **indemniser** les **dégâts** sur les **biens immobiliers causés** par le **retrait-gonflement** de l'**argile** (n° 513, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 29 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 29 mai à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 3 juin 2024

À 17 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **accroître** le **financement** des **entreprises** et l'**attractivité** de la **France**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 31 mai à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **prévenir** les **ingérences étrangères** en **France**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 31 mai à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi allongeant la durée de l'**ordonnance** de **protection** et créant l'**ordonnance provisoire** de **protection immédiate**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 31 mai à 15 heures

Le soir

- Sous réserve de son dépôt, projet de loi de simplification

Mardi 4 juin 2024

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de son dépôt, suite du projet de loi de simplification

Mercredi 5 juin 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 5 juin à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Sous réserve de son dépôt, suite du projet de loi de simplification

Éventuellement, jeudi 6 juin 2024

À 10 h 30 et à 14 h 30

- Éventuellement, sous réserve de son dépôt, suite du projet de loi de simplification

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 11 juin 2024

À 14 h 30

- Sous réserve de son dépôt, explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi de simplification

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 10 juin à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 11 juin à 12 h 30

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 25 juin 2024

À 14 h 30

- Sous réserve de son dépôt et de sa transmission, explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi Logement

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 24 juin à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 25 juin à 12 h 30

**Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :
mercredi 15 mai 2024 à 18 heures**